

VALDOLY PROMOTION IMMOBILIERE
Société par actions simplifiée au capital de 150 000 euros
Siège social : 5549 route de Marcilly,
69380 LISSIEU
852587559 RCS LYON

-

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 1^{ER} AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 1^{er} avril,
A 17 Heures,

Les associées de la Société **VALDOLY PROMOTION IMMOBILIERE** se sont réunies en Assemblée Générale Ordinaire au siège social.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par la société **ESTEVEES GROUPE**, représentée par **Monsieur Antony ESTEVES**.

La société **LB HOLDING**, représentée par **Monsieur Ludovic BODIN**, est désignée comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 1 500 actions sur les 1 500 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- La feuille de présence et la liste des associés,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport de la Présidente,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la Présidente,
- Nomination d'une Directrice générale
- Rémunération de la Directrice Générale,
- Nomination d'une seconde Directrice générale,
- Rémunération de la seconde Directrice générale,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la Présidente,

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après lecture du rapport de la Présidente, nomme, pour une durée égale à la durée de la Société sans qu'elle puisse toutefois excéder celle de la Présidente, en qualité de Directrice Générale de la Société :

La société **LB HOLDING**,

Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros,

Dont le siège est situé au 207 chemin des minimes, 01 600 PARCIEUX (Ain),

Immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BOURG EN BRESSE sous le numéro 900 245 663,

Représentée par Monsieur Ludovic BODIN, gérant,

Conformément aux dispositions des statuts, la Directrice générale assistera la Présidente dans ses fonctions. Elle n'aura qu'un rôle d'auxiliaire de la Présidente auquel elle restera subordonnée.

Conformément aux statuts, elle aura comme la Présidente le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associées.

La société LB HOLDING, représentée par Monsieur Ludovic BODIN, remercie l'assemblée de la confiance qu'elle veut bien lui marquer, accepte les fonctions de Directrice Générale et confirme qu'elle remplit les conditions légales et réglementaires ainsi que celles posées par les statuts pour leur exercice.

.../...

TROISIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après lecture du rapport de la Présidente, nomme, pour une durée égale à la durée de la Société sans qu'elle puisse toutefois excéder celle de la Présidente, en qualité de seconde Directrice Générale de la Société :

La société **A.D HOLDING**,
Société par actions simplifiée au capital de 2 000 euros,
Dont le siège social est situé 25 Rue Paul Chevrel 69370 SAINT DIDIER AU MONT D'OR,
Immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de LYON sous le numéro
979 242 435,
Représentée par Monsieur Antony ESTEVES, Président,

Conformément aux dispositions des statuts, la Directrice générale assistera la Présidente dans ses fonctions. Elle n'aura qu'un rôle d'auxiliaire de la Présidente auquel elle restera subordonnée.

Conformément aux statuts, elle aura comme la Présidente le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associées.

La société A.D HOLDING, représentée par Monsieur Antony ESTEVES, remercie l'assemblée de la confiance qu'elle veut bien lui marquer, accepte les fonctions de Directrice Générale et confirme qu'elle remplit les conditions légales et réglementaires ainsi que celles posées par les statuts pour leur exercice.

.../...

CINQUIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

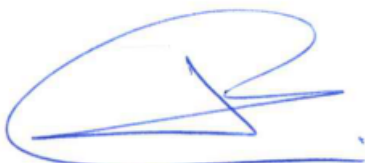
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

La société ESTEVES GROUPE,
Représentée par Monsieur Antony ESTEVES



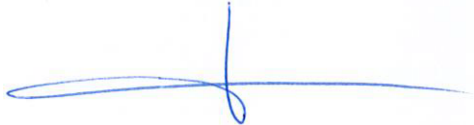
La société **LB HOLDING**,
Représentée par Monsieur Ludovic BODIN
« *Bon pour acceptation des fonctions de directrice générale* »

Bon pour acceptation des fonctions de directrice générale



La société **A.D HOLDING**,
Représentée par Monsieur Antony ESTEVES
« *Bon pour acceptation des fonctions de directrice générale* »

Bon pour acceptation des fonctions de directrice générale

A handwritten signature in blue ink, consisting of a horizontal line with a vertical stroke crossing it in the middle, and a small loop at the end of the horizontal line.